

EVASOL et CONSUEL responsabilisent la filière du solaire photovoltaïque

Après un an de coopération, CONSUEL dresse un bilan positif des installations d'EVASOL. EVASOL est le bon élève de la profession avec 100% des ses installations certifiées !

Lyon, le 11 février 2010 - Mise en exergue par le dernier Grenelle de l'environnement, l'énergie solaire photovoltaïque connaît un véritable essor en France. Cependant, il n'existe à ce jour aucune obligation de faire contrôler une installation solaire photovoltaïque avant de la raccorder au réseau. Face à ce vide juridique, EVASOL, leader français des installations solaires à destination des particuliers, a alors mis en place un contrôle de ses installations par CONSUEL, Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité. CONSUEL, dont la mission est de veiller à la qualité des installations électriques domestiques, a rendu un avis positif : les installations d'EVASOL sont sécurisées et durables !

EVASOL, une démarche volontaire de contrôle qualité



A peine trois ans après sa création, EVASOL s'est imposé sur le marché comme leader du photovoltaïque avec plus de 10 000 clients, dont 98 % satisfaits. Ce succès repose avant tout sur **sa démarche qualité centrée sur la fiabilité, la réactivité et la satisfaction durable de ses clients**. Bien avant l'obligation prévue en 2010, EVASOL a pris la décision de remettre à chaque installation une Attestation de Conformité visée par CONSUEL. Cet organisme indépendant contrôle par sondage les installations électriques privées dans le milieu de l'habitat individuel. Pour **Stéphane Maureau, dirigeant et fondateur d'EVASOL** : « *Malgré le fait que le visa du Consuel ne soit pas obligatoire, cette étape me paraît indispensable. L'intervention d'un contrôle extérieur est un moyen efficace pour vous astreindre à conserver un bon niveau de qualité.* »

Vers une responsabilisation des professionnels du secteur

En février dernier, le bilan réalisé par CONSUEL était mitigé : sur 630 installations photovoltaïques réalisées par divers installateurs en France, 45 % d'entre elles présentaient des problèmes sur des points majeurs pour la sécurité des personnes et des biens. Pour **Michel Faure, Directeur Général du CONSUEL** : « *De telles insuffisances dans la qualité des installations généreront inévitablement des contre-références nuisibles au bon développement du marché photovoltaïque* ».



Après neuf mois de coopération avec EVASOL, CONSUEL dresse un bilan très positif de ces installations : **100 % des installations d'EVASOL bénéficient d'une attestation de conformité aux normes en vigueur***. Il s'agit là d'une performance remarquable sur un marché où la qualité n'est pas toujours au rendez-vous. EVASOL qui s'est déjà imposé comme leader sur le nombre

d'installations posées, se démarque aujourd'hui par la qualité de celles-ci. Pour **Stéphane Maureau** : « Ce partenariat nous permet non seulement de prouver la qualité et la durabilité de nos installations, mais il a surtout des répercussions fondamentales sur l'organisation et la professionnalisation de la filière photovoltaïque. » Dans quelques mois, un arrêté rendant le visa du CONSUEL obligatoire devrait être mis en place. Il permettra ainsi faire le tri parmi les nombreuses installations et acteurs de cette filière en plein développement.

**La conformité électrique aux prescriptions en vigueur implique le respect de la norme NF C 15-100 qui énumère les règles de conception et de réalisation des installations électriques et du guide UTE C 15-712 qui s'applique aux installations électriques neuves.*

A propos d'Evasol - www.evasol.fr

Créé en 2007 par Stéphane Maureau, EVASOL est aujourd'hui le premier installateur de panneaux solaires en France à destination des particuliers et des investisseurs intéressés par un placement écologique et rentable.

EVASOL propose des installations solaires clés en main sur toute la France. Son succès réside notamment dans la mutualisation de son offre qui intègre toutes les phases du projet, depuis l'étude de faisabilité, en passant par les démarches administratives, la recherche de financement, la pose des panneaux photovoltaïques, leur raccordement au réseau et le service après-vente. EVASOL assure ainsi à ses clients un service fiable et durable alliant performance environnementale et optimum économique.

Trois ans après sa création, EVASOL compte déjà 10 000 clients, plus de 300 salariés et est considéré comme le leader français des installations solaires à destination des particuliers. Grâce à ses milliers de toitures équipées en énergie solaire, EVASOL participe activement à la préservation de l'environnement !

Pour en savoir plus : 0810 03 30 30 ou contact@evasol.fr

A propos de Consuel (Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Electricité) www.consuel.com

Organisme dont la mission est de veiller à la qualité des installations électriques domestiques et LRP (Locaux à Réglementations Particulières) par le contrôle du respect de l'application des normes d'installation électriques (C15-100). Se référer au décret n° 72-1120 du 14 décembre 1972 modifié et Arrêtés du 17 octobre 1973 et du 22 octobre 1969.

CONSUEL (statut d'association « loi 1901 ») existe depuis 1964, il a été créé à l'initiative d'EDF, des organisations d'usagers et des organisations professionnelles. Il est Reconnu d'Utilité Publique et est sous tutelle de la DGEC.

CONSUEL est un organisme accrédité par le COFRAC, accréditation n°3-069, inspection, portée disponible sur www.cofrac.fr

Contacts presse – www.open2europe.com

Sandra FERNANDES	Justine VALIN
01 55 02 14 65	01 55 02 27 83
s.fernandes@open2europe.com	j.valin@open2europe.com